

Extrait du CADTM

<http://cadtm.org/Reconnaissance-de-la-Palestine-une>

Reconnaissance de la Palestine : une résolution indigne de la Belgique

Date de mise en ligne : jeudi 22 janvier 2015

CADTM

Avec de nombreuses autres organisations (liste ci-dessous), le CNCD-11.11.11 déplore l'adoption d'une résolution liant la reconnaissance de l'Etat palestinien à des conditions [1](#) irréalistes et la reportant sine die.

En effet, cette résolution proposée par les quatre partis de la majorité gouvernementale (MR, N-VA, Open VLD, CD&V) a finalement été votée mardi en Commission des Relations extérieures de la Chambre des représentants en dépit des contestations de bon sens exprimées lors du débat et lors du vote par l'ensemble des partis de l'opposition. Il est également regrettable que les partis de la majorité n'aient pas répondu favorablement à l'invitation de cosigner une résolution analogue à celle votée par le Parlement européen, le 17 décembre dernier, par l'ensemble des partis belges présents dans cette même Commission.

De prime abord, le contenu de cette résolution tend à faire croire que les groupes de la majorité sont favorables à la reconnaissance de l'Etat palestinien, ce que nous considérons être une démarche positive. Mais en réalité c'est l'inverse qui y est exprimé. « Énoncer que la reconnaissance doit se faire au moment « jugé opportun » par le gouvernement tout en liant ce moment à trois conditions impossibles à remplir revient à considérer que la reconnaissance ne doit pas être envisagée par le gouvernement ni à court terme ni même à moyen et long terme » précise Rabab Khairy, chargée du dossier Moyen-Orient au CNCD-11.11.11.

Les groupes de la majorité ont fait le choix de lier la reconnaissance de l'Etat palestinien au bon-vouloir et au veto de l'Etat israélien. La majorité a également choisi de maintenir le statu quo entre Israéliens et Palestiniens que d'aucuns jugent intenable et dangereux pour les deux parties.

Si cette résolution est votée prochainement en séance plénière par la Chambre, ce sera clairement la plus faible des résolutions votées à ce jour par un parlement d'un Etat de l'Union européenne. Plus grave, la Belgique enverra un message très négatif vis-à-vis du droit à l'auto-détermination du peuple palestinien, de la solution négociée de deux Etats coexistant dans la paix et la sécurité.

L'existence d'un Etat palestinien est une réalité juridique. Le Secrétaire général des Nations Unies vient de le rappeler il y a encore deux semaines en acceptant l'adhésion de « l'Etat de Palestine » à la Cour pénale internationale. « En refusant de reconnaître ce fait, la Belgique va contre le sens de l'Histoire. Elle doit reconnaître la Palestine immédiatement et sans tergiverser afin d'évacuer ce débat somme toute symbolique. Et, bien entendu, agir activement pour la résolution du conflit », conclut Rabab Khairy.

Organisations signataires :

Association Belgo-Palestinienne, CADTM Belgique, La Centrale générale-FGTB, CETRI, Centre Avec, CNAPD, FGTB-ABVV, Forum Nord-Sud, intal, Médecine pour le Tiers-Monde, MOC, Solidarité Socialiste, Union des progressistes juifs de Belgique

Contact presse : Rabab KHAIRY, chargée recherche et plaidoyer Moyen-Orient / Afrique du Nord au CNCD-11.11.11 : 0473/35.65.62

rabab.khairy chez cncd.be

@RaKhairy

Source : [CNCD](#)

[1] La résolution précise que la reconnaissance doit se faire au moment qui sera jugé « le plus opportun » en fonction des conditions suivantes :

- ▶ L'impact positif de cette reconnaissance afin de relancer ou d'appuyer un processus politique inclusif de négociations entre Israël et la Palestine ;
- ▶ L'évolution de la concertation entre les Etats-Membres de l'UE et des efforts de l'UE pour soutenir le processus de paix en vue d'une solution définitive et globale respectant les aspirations légitimes de paix, sécurité et prospérité des peuples palestinien et israélien ;
- ▶ L'existence d'un gouvernement palestinien de plein exercice ayant autorité sur l'ensemble du territoire palestinien